



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 123503

Texte de la question

M. Daniel Vaillant interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conséquences de recrutement d'étudiants en tant qu'enseignants contractuels dans le cadre de remplacements d'enseignants titulaires en arrêts de longue durée. Les crédits de la mission budgétaire « enseignement scolaire » 2012 prévoient de supprimer 14 280 postes dont 5 700 dans le 1er degré au nom de la réforme générale des politiques publiques alors que l'effectif global des élèves doit augmenter en 2012 et que la Cour des comptes recommande notamment que l'on augmente les moyens mis en oeuvre dans le premier degré afin de lutter contre le creusement des inégalités. Depuis 2007, 66 000 postes avaient déjà été supprimés selon une logique purement comptable et au détriment de l'intérêt des enfants et des conditions travail des enseignants. Aujourd'hui il prévoit de remplacer les enseignants titulaires absents par des étudiants en emplois précaires. Auparavant, seuls des enseignants titulaires remplaçaient leurs collègues absents. Ces recrutements équivalent à un recul de plusieurs dizaines d'années pour l'école publique, une dévalorisation du métier de professeur des écoles et à une remise en cause du statut de fonctionnaire. Aussi il lui demande quelles seront les mesures mises en oeuvre afin d'assurer le bon fonctionnement de nos écoles publiques.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Vaillant](#)

Circonscription : Paris (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123503

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12722

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)